

## La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2014

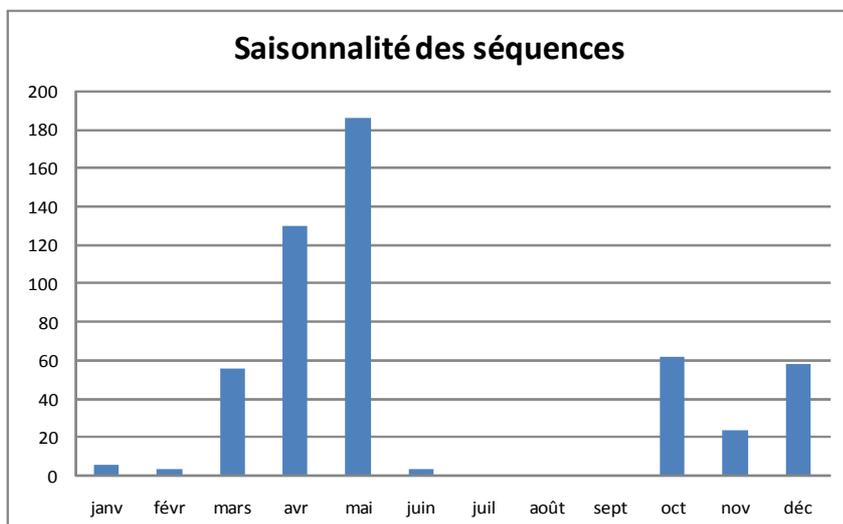
### Les pêcheurs

Pour l'année 2014, 251 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Arcachon. Elles concernaient 4 % de femmes.

### L'activité déclarée dans les fiches de pêche<sup>1</sup>

**Définition de la séquence de pêche :** Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.

- 151 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 104 avec une activité déclarée.
- 363 fiches de pêche saisies dont 37 % sans activité.
- L'activité maximale a été enregistrée le 30 Décembre : 13 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 149 jours avec au moins une séquence de pêche.



530 séquences déclarées dont

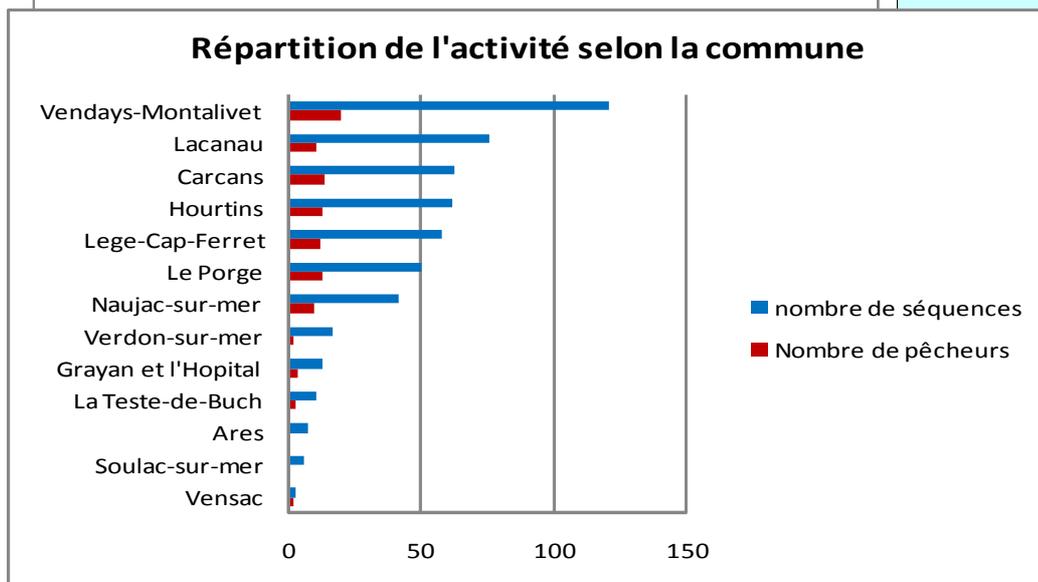
- 3 % des séquences sans aucune capture

23 kilomètres de filet posés dont

- 69 % de tramail

- 25 % de filet droit

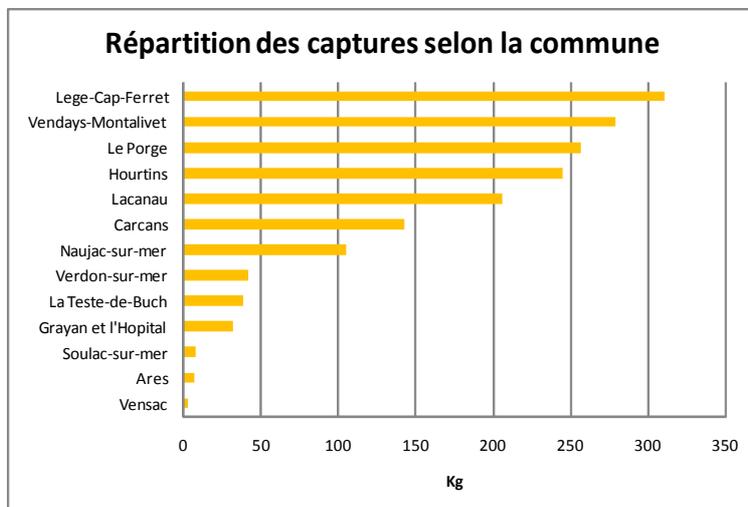
- 6 % de filet non spécifié



<sup>1</sup> La pratique de pêche aux filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration - arrêté annuel de la préfecture de la Gironde -

## Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Bar commun	460
Mulets d'Europe	388
Maigre commun	186
Bar tacheté	159
Dorade royale	132
Griset	130
Sar commun	74
Sole commune	41
Maquereau commun	28
Marbré commun	17
Turbot	15
Seiches diverses	14
Chinchard commun	10
Aloses diverses	10
Sole pôle	9
Saupe	4
Barbue	2
Saumon Atlantique	2
Ombrine bronze	1



### Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Maigre	Bar tacheté
% poids total	27	23	11	9
Nb de séquences avec captures	99	92	52	65
Poids moyen/séq. (kg)	4,6	4,2	3,5	2,4
Poids maxi/séq. (kg)	20	15	14,4	8,5
Poids mini/séq. (kg)	0,5	0,4	0,4	0,3
Écart type	2,72	2,22	2,18	1,27

**19 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 1 679 kg**  
**-Poids moyen /séquence : 3,1 kg**  
**-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 102 kg réalisés en 19 séquences**  
**-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 0,8 kg réalisé en 1 séquence**

### En moyenne, un pêcheur actif

- pose 43 mètres de filet/séquence
- pêche 5 fois dans l'année
- capture annuellement 16 kg de poissons